L'Intelligence artificielle en santé

Révolution des cas d'usages, impact sur les métiers et enjeux éthiques

Le Havre

Le 28 janvier 2022 -

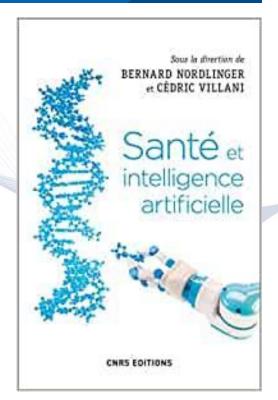


- Le déploiement de l'IA va impacter massivement les prises en charges courantes et tous les segments de la médecine recourant directement au numérique et à la robotique. Le défi majeur de la couverture de l'innovation associée à l'IA en santé.
- La Garantie Humaine de l'IA dans la loi de bioéthique, endossée par l'OMS et intégrée au projet de Règlement de la Commission européenne sur l'IA
- Avis du Comité d'éthique du numérique de juillet 2020 https://www.ccne-ethique.fr/fr/actualites/contribution-du- cpen-dans-le-cadre-de-la-consultation-sur-le-livre-blanc-de-la-commission
- Un rôle précurseur de Jacques LUCAS et Bernard NORDLINGER!



MÉDECINS
ET PATIENTS DANS
LE MONDE DES DATA,
DES ALGORITHMES
ET DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE

Analyses et recommandations du Cnom



Big Data et Data
Management en santé:
mythes et réalités





Le Big Data : l'apparence de la clarté

- Une apparente clarté opérationnelle : la collecte massive de données. Le lien avec les objets connectés.
- Une **apparente clarté juridique** : cadre national, RGPD et protection des données personnelles
- Une apparente clarté en terme santé publique : le *Big Data* est un vecteur majeur d'avancées pour la qualité des soins, les droits des patients et la connaissance scientifique. Un lien avec de nouveaux modes de financements au parcours : diabète, IRC.



Le Big Data : une réalité plus complexe

- Le Big Data : une notion non neutre et des approches binaires dans le débat public
- L'enjeu éthique : toutes les données de santé se valent-elles ? L'exemple des données génétiques. La loi bioéthique de 1994 a défini un cadre juridique spécifique pour les fichiers informatiques ayant pour finalité la recherche médicale, notamment génétique en mettant en place une procédure d'autorisation par la CNIL après avis d'un comité consultatif d'experts chargés d'analyser la méthodologie de la recherche.

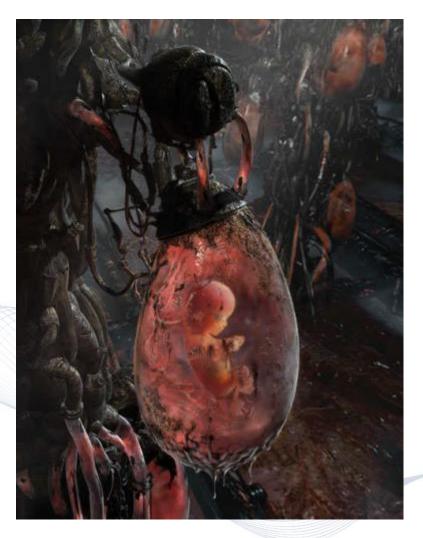


Les trois stades vers le data management en sante





Les enjeux de la régulation de l'intelligence artificielle en santé



Les couveuses dans la trilogie Matrix



IA en santé et responsabilité

- Une influence relativement ancienne – et croissante – des robots et de l'IA sur les corps humains y compris dans leur dimension psychique et génétique
- Le cadrage classique de la responsabilité du fait des choses et le régime spécial de responsabilité du fait des produits défectueux ont jusqu'ici permis d'encapsuler globalement les effets juridiques de cette influence

```
EEEEEEEE
ELIZA > (PLEASE TYPE IN ALL CAPS) WHAT'S YOUR NAME DEAR ?
              TALK ABOUT MY PROBLEM ?
                   GOING EXAMS IN COLLEGE, I HAVE A LOT OF STRESS.
ELAX A LITTLE. SLEEP WELL.
ELIZA > BYE AND KEEP IN TOUCH...
```



IA en santé et responsabilité

- Un cadre juridique qui marque ses limites avec l'avènement des « lA apprenantes » : un risque de développement devenu principiel ; une « garde » au sens de la responsabilité du fait des choses de plus en plus évanescente
- L'inversion du Test de Turing s'agissant de l'apprentissage machine par reconnaissance d'image et l'incitation complémentaire donnée à la mise en place de régimes de responsabilité « No Fault »





IA en santé et risques de délégation

 Que penser d'un processus de « délégation éthique », d'une délégation de la décision médicale et d'une délégation de la faculté de consentir aux soins à l'IA ?



Ulysse et les sirènes Herbert Draper



IA en santé et mise en balance de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif

• L'absence d'« intentionnalité » de l'IA mais la possibilité de dommages individuels : l'IA tirera les conséquences de sa programmation et pourra être confrontée à des arbitrages entre la valeur de la vie individuelle et la préservation d'impératifs collectifs de santé publique (relecture de la première d'Asimov)







D'un point de vue éthique : le monde de la Garantie Humaine Algorithmique

ALHUWA!





Un beau chemin pour la reconnaissance de la Garantie Humaine!



- La révision de la loi bioéthique (avis 129 CCNE / mission CNPEN)
- Exposé des motifs du PJL : « l'article 11 vise à sécuriser la bonne information du patient lorsqu'un traitement algorithmique de données massives (« intelligence artificielle ») est utilisé à l'occasion d'un acte de soins. Il décline également la garantie d'une intervention humaine. »
- L'Etude d'impact : une approche détaillée de la « Garantie Humaine » https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE
 000038811571/
- Principe d'information du patient sur le recours à l'IA
- Mise en œuvre d'un principe de Garantie Humaine notamment sous la forme de Collèges de garantie humaine associant professionnels, patients et innovateurs en IA (avis 129 + CNPEN)



Article 17 de la loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique : l'information du patient



- L'information du patient sur le recours à l'IA est très clairement réaffirmée.
- « Le professionnel de santé qui décide d'utiliser, pour un acte de prévention, de diagnostic ou de soin, un dispositif médical comportant un traitement de données algorithmique dont l'apprentissage a été réalisé à partir de données massives s'assure que la personne concernée en a été informée et qu'elle est, le cas échéant, avertie de l'interprétation qui en résulte. »
- Deux utiles exceptions jurisprudentielles à cette information sont aménagées : « l'urgence » et « l'impossibilité » d'informer. Ces dérogations devront, on le comprend aisément, être concrètement définies en pratique.



Article 17 de la loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique : l'information du patient



- Plusieurs modalités de supervision humaine envisagées dans la loi :
 - « Les professionnels de santé concernés sont informés du recours à ce traitement de données. Les données du patient utilisées dans ce traitement et les résultats qui en sont issus leur sont accessibles. »
 - « Les concepteurs d'un traitement algorithmique [...] s'assurent de l'explicabilité de son fonctionnement pour les utilisateurs. »
- Supervision By Design et dans la Vie réelle de l'algorithme
- Implication des professionnels et des utilisateurs (professionnels et utilisateurs) dans la supervision : intérêt de la collégialité



Une définition internationale complète portée par l'OMS

- « Favoriser la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes. Les humains ont besoin d'une spécification claire et transparente des tâches que les systèmes peuvent accomplir et des conditions dans lesquelles ils peuvent atteindre les performances souhaitées. Bien que les technologies d'IA effectuent des tâches spécifiques, il incombe aux parties prenantes de s'assurer qu'elles peuvent accomplir ces tâches et que l'IA est utilisée dans des conditions appropriées et par des personnes correctement formées. »
- « Cette responsabilité peut être assurée par l'application de la "garantie humaine", qui implique une évaluation par les patients et les cliniciens lors du développement et du déploiement des technologies d'IA. La garantie humaine nécessite l'application de principes réglementaires en amont et en aval de l'algorithme en établissant des points de supervision humaine. Si quelque chose ne va pas avec une technologie d'IA, il devrait y avoir une responsabilité. Des mécanismes appropriés devraient être disponibles pour la remise en question et pour la réparation des individus et des groupes qui sont affectés négativement par des décisions basées sur des algorithmes. »

Recommandations de l'OMS, Éthique et gouvernance de l'intelligence artificielle en santé, 28 juin 2021, p. 13



Le projet de Règlement UE sur l'IA Zoom sur l'article 14 « Human oversight »

- Le paragraphe 1 de cet article énonce que les solutions d'intelligence artificielle doivent être conçues et développées de façon à pouvoir être supervisée par des Humains.
- Le paragraphe suivant précise que la supervision humaine permettra de prévenir ou de minimiser les risques pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux pouvant émerger d'un système d'IA susceptible de présenter un niveau de risque élevé.
- Le projet de règlement consacre ainsi la nécessité d'une garantie humaine pour un déploiement éthique de l'IA.



Le projet de Règlement UE sur l'IA Zoom sur l'article 14 « Human oversight »

- Conformément au paragraphe 3, la garantie humaine doit être identifiée et construite par le fournisseur avant sa mise sur le marché ou sa mise en service et/ou identifiée par le fournisseur et pouvant être mise en œuvre par l'utilisateur.
- Cette garantie humaine doit pouvoir faire l'objet d'un suivi en vie réelle de l'intelligence artificielle.
- Les mesures prévues au paragraphe 3 de cet article fixent un certain nombre d'objectifs d'information autour de cette Garantie Humaine :
 - comprendre pleinement les capacités et limites du système d'IA et d'être capable de surveiller l'opération de façon à ce que les risques d'anomalies, de dysfonctionnements et de performance inattendus puissent être détectés
 - d'être conscient des risques liés aux IA d'aide à la décision
 - d'être capable d'interpréter correctement le résultat de l'IA à haut risque et, si nécessaire, de ne pas tenir compte de ce résultat, le remplacer ou l'ignorer
 - de pouvoir interrompre l'IA à tout moment.



Le projet de Règlement UE sur l'IA Zoom sur l'article 14 « Human oversight »

- On retrouve donc dans cet article 14 du projet de règlement européen les deux axes essentiels de l'article 11 et des méthodologies construites par Ethik-IA depuis 2017 dans le champ de la santé :
 - L'information des utilisateurs de la solution d'IA
 - La supervision humaine de l'IA dans sa phase de conception et, dans une logique d'amélioration continue de la qualité, dans son utilisation en vie réelle.



Une consolidation de la portée opérationnelle

• Intégration à la grille d'auto-évaluation de la HAS des dispositifs médicaux intégrant de l'IA préalablement à leur admission au remboursement publiée en octobre 2020

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3212876/fr/un-nouvel-outil-pour-l-evaluation-des-dispositifs-medicaux-embarquant-de-l-intelligence-artificielle

- Chaînage avec le marquage CE du dispositif médical
- Désormais une dizaine de démonstrateurs de Collèges de Garantie Humaine
- Un déploiement de la méthodologie sur des secteurs « hors santé »







UFSBD

IA Dental Monitoring Supervision humaine







Ethik-IA

By #JOUVE

② UFSBD

UFSBD IA Dental Monitoring Supervision humaine

Ajout d'une trace

- Retourner au tableau de bord

Date	ä	Nombre de réviseur
Nombre de dossiers		Distorsions relevées
Actions mises en place		
	Valider la tr	race 🔗



Ethik-IA

By #JOUVE

Q UFSBD

UFSBD IA Dental Monitoring Supervision humaine

Ajout d'une trace

- Retourner au tableau de bord

Date	Ħ	Nombre de réviseur
Nombre de dossiers		Distorsions relevées
Actions mises en place		
Type d'actions mises en place	•	
	Valider la 1	Trace Q







Lien vers l'IA →

Recommantions



Date (dernière trace)	Nombre de réviseurs
03/12/2020	4
Nombre de dossiers	Actions correctives éventuelles mises en place (avec trace des mises à jour)
30	1





Préparation à la conformité Garantie Humaine

- Collège de Garantie Humaine ORALIEN / Dental Monitoring -



Oralien intervient auprès des personnes dépendantes : EN EHPAD - IME / FAM / MAS - HAD

Oralien est un outil

Qui s'inscrit dans le quotidien du résident et de l'équipe soignante et/ou encadrante qui l'accompagne

Après plus de 15 ans d'action aux côtés de la dépendance, l'UFSBD a souhaité s'appuyer sur le développement de la Télésurveillance...







Le programme ORALIEN

Un programme complet de management de la santé orale des résidents dépendants

Avec Oralien, l'UFSBD s'appuie
sur les opportunités
offertes par la télésurveillance
et propose aux établissements
médicaux-sociaux un
programme complet de
monitoring qui place la Santé
Orale au cœur des Projets
d'Etablissements.

Suivi par le formateur Formation 7h à la tous les 6 mois de santé orale + à la l'éauipe et du prise de scans et Amélioration de la qualité tableau de bord des Formation des professionnels à l'accès à la de vie au quotidien de santé en établissement résidents plateforme & définition des protocoles d'hygiène Suivi d'indicateurs sur la santé orale par télésurveillance : vidéos de la sphère orale via smartphones Identifications précoces des besoins de soins prioritaires - Prises de photos et vidéos Le bilan identifie les besoins en hygiène par le personnel de et en soins l'établissement avec un smartphone Recommandations individualisées via tableaux de bord et évolution - Traitement des données des protocoles d'hygiène si nécessaire Retours de bilans individualisés selon le modèle OESBD



L'application ORALIEN

Un référent ORALIEN est identifié au sein l'établissement



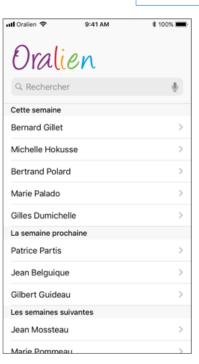
Un smartphone avec l'application Oralien est laissé dans l'établissement + des lots d'écarteurs « Machine à sourire » de différents types

> L'appli <u>Oralien</u> présente la liste des usagers pour la réalisation de la première série de scans

Les données recueillies sont :

- Anonymisées
- ➤ Cryptées
- ➤ Sont réceptionnées sur serveurs sécurisés

Le référent répond à quelques questions avec le résident avant la prise de scans









Prise vidéos de la sphère orale de chaque usager

Des écarteurs adaptés sont mis à disposition pour chaque patient

Le référent procède à la prise de scans





L'application guide le référent à chaque étape de la prise de scans

Après les scans, le référent répond à 4 dernières questions avant transfert des données vers la plateforme d'analyse

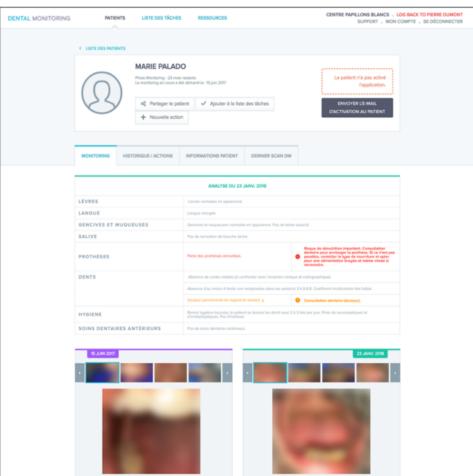




▶ Une application ergonomique qui s'inscrit dans le quotidien du personnel soignant

Réception du rapport sur l'interface

- Après analyse des données par algorithmes et contrôle des résultats par un chirurgien dentiste, les recommandations sont envoyées pour chaque patient et sont accessibles via un tableau de bord sur le site internet sécurisé « Oralien"
- 2 suivis annuels des indicateurs via télésurveillance sont prévus par résident en plus de possibles scans en cas « d'urgences dentaires »







Principes de fonctionnement du collège de garantie humaine

- Un audit juridique et éthique initial Ethik-IA / Vatier
- Trois réunions par an
- 30 dossiers maximum révisés par session
- Des propositions d'actions correctives
- Un bilan annuel du fonctionnement du dispositif de garantie humaine



La méthodologie suivie pour le collège

- Une sélection aléatoire de 30 dossiers déjà traités par IA
- Un export des dossiers « virginisés » dans un environnement sécurisé HDS
- La désignation de 4 chirurgiens-dentistes réviseurs mandatés par l'UFSBD
- La validation d'une grille de report des constats



Méthodologie pour le collège

- Comparaison des éléments fournis par l'IA versus les réviseurs pour tous les dossiers
- Analyse des écarts entre l'IA et les réviseurs en se centrant sur deux items : consultation d'un dentiste et l'hygiène
- Analyse de 2 dossiers dans leur intégralité ayant des écarts entre IA et réviseurs sur les items



Les actions correctives et le pilotage continu par la qualité

1/ Le premier collège avait permis de mettre en lumière une discussion sur la prise en compte de l'âge dans les décisions de l'IA.

2/ Le deuxième collège a recommandé de compléter la formulation de l'instruction « Vérifier l'adaptation de la prothèse » en y ajoutant la mention « avec un chirurgiendentiste » afin de gagner en clarté.

3/ Un processus en cours de standardisation et de labellisation de la méthodologie



Les clés pour un écosystème de Garantie Humaine de l'IA en médecine

- 1/ Une dynamique forte sur les cas d'usage
- 2/ Une méthodologie commune et normalisable (AFNOR)
- 3/ Un tiers de confiance
- 4/ Une participation des professionnels de santé
- 5/ L'engagement de cas pilotes
- 6/ Un accompagnement à la conduite du changement (DPC, ANFH)



Merci de votre attention

